



ÉCOLE
Pointe-Lévy



GUIDE

— DE LA —

RENTRÉE

École Pointe-Lévy



COORDONNÉES DE L'ÉCOLE



55, rue des Commandeurs
Lévis, Québec G6V 6P5



Télé 418-838-8402



Télec. 418-838-8480



Courriel : pointe-levy@cssdn.gouv.qc.ca
Courriel : pointe-levy.pals@cssdn.gouv.qc.ca



Site Internet :
<https://cssdn.gouv.qc.ca/pointe-levy/>



Centre
de services scolaire
des Navigateurs

Québec



TABLE DES MATIÈRES

CALENDRIER SCOLAIRE.....	3
ACCUEIL ADMINISTRATIF – INFO DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2026-2027	4
FOURNITURES SCOLAIRES	4
RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GÉNÉRAL	4
FONDATION DE L'ÉCOLE POINTE-LÉVY	4
AGENDA	4
CAFÉTÉRIA	5
PORTAIL PARENTS (CLIC ÉCOLE).....	5
HORAIRE DE LA JOURNÉE	5
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	5
PERSONNEL ADMINISTRATIF	6
PROCÉDURE CONCERNANT L'ABSENCE DES ÉLÈVES À L'ÉCOLE.....	7
LE PARASCOLAIRE DES CORSAIRES	9

JUILLET 2026							AOÛT 2026							SEPTEMBRE 2026							OCTOBRE 2026						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4							1			1	2	3	4	5					1	2	3
5	6	7	8	9	10	11	2	3	4	5	6	7	8	6	7	8	9	10	11	12	4	5	6	7	8	9	10
12	13	14	15	16	17	18	9	10	11	12	13	14	15	13	14	15	16	17	18	19	11	12	13	14	15	16	17
19	20	21	22	23	24	25	16	17	18	19	20	21	22	20	21	22	23	24	25	26	18	19	20	21	22	23	24
26	27	28	29	30	31		23	24	25	26	27	28	29	27	28	29	30				25	26	27	28	29	30	31
							30	31																			

NOVEMBRE 2026							DÉCEMBRE 2026							JANVIER 2027							FÉVRIER 2027						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7			1	2	3	4	5						1	2		1	2	3	4	5	6
8	9	10	11	12	13	14	6	7	8	9	10	11	12	3	4	5	6	7	8	9	7	8	9	10	11	12	13
15	16	17	18	19	20	21	13	14	15	16	17	18	19	10	11	12	13	14	15	16	14	15	16	17	18	19	20
22	23	24	25	26	27	28	20	21	22	23	24	25	26	17	18	19	20	21	22	23	21	22	23	24	25	26	27
29	30						27	28	29	30	31			24	25	26	27	28	29	30	28						
														31													

MARS 2027							AVRIL 2027							MAI 2027							JUIN 2027						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6					1	2	3						1				1	2	3	4	5
7	8	9	10	11	12	13	4	5	6	7	8	9	10	2	3	4	5	6	7	8	6	7	8	9	10	11	12
14	15	16	17	18	19	20	11	12	13	14	15	16	17	9	10	11	12	13	14	15	13	14	15	16	17	18	19
21	22	23	24	25	26	27	18	19	20	21	22	23	24	16	17	18	19	20	21	22	20	21	22	23	24	25	26
28	29	30	31				25	26	27	28	29	30		23	24	25	26	27	28	29	27	28	29	30			
														30	31												

 Pédagogiques normales

 3 journées pédagogiques pour cas de force majeure

Si les écoles devaient être fermées pour cas de force majeure, les journées pédagogiques prévues à cette fin seraient annulées dans l'ordre suivant : 5 février, 9 avril et 4 juin

 Congé pour les élèves et le personnel enseignant

ACCUEIL ADMINISTRATIF – INFO DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2026-2027

Voici les informations concernant l'accueil administratif : [Cliquer ici](#)

FOURNITURES SCOLAIRES

Pour les élèves de **1^{re} secondaire**, accédez à la liste de fournitures [en cliquant ici](#)

Pour les élèves de **2^e à 5^e secondaire**, merci de vous procurer les fournitures scolaires de base :

- étui complet ;
- feuilles mobiles ;
- cahiers lignés ;
- cartables et séparateurs pour chaque matière.

S'il y a un besoin spécifique pour une matière, votre enfant en sera informé lors de son premier cours avec l'enseignant(e).

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GÉNÉRAL

FONDATION DE L'ÉCOLE POINTE-LÉVY

Pour les familles ayant besoin d'un soutien financier, vous pouvez consulter le site de la fondation

<http://www.feepl.org/> pour soumettre une demande.

AGENDA

Votre enfant recevra son agenda lors de l'accueil administratif. Les élèves du programme Langues Multimédia utiliseront un agenda électronique.

Plusieurs informations importantes s'y retrouvent :

- responsabilités et droits de l'élèves ;
- politique d'évaluation ;
- règles de vie ;
- tenue vestimentaire ;
- services aux élèves ;
- [transport scolaire](#).
-

Merci d'en prendre connaissance avec votre enfant.

CAFÉTÉRIA

Les services réguliers seront offerts dès le premier jour de classe. Le menu est disponible sur le site de Bergeron Traiteur. Il est possible de se procurer des cartes repas en ligne en cliquant [ici](#)

PORTAIL PARENTS (Clic école)

Vous pouvez accéder à la procédure d'inscription à Clic école [ici](#). Cela s'avère un outil indispensable de communication entre l'école et la maison.

HORAIRE DE LA JOURNÉE

Période	Formation générale, LM, PEI, RB, FMS et PEC	Programmes Arts-Langues-Sports Robotique FP
1		7 h 50 à 9 h 05
2	9 h 15 à 10 h 30	9 h 15 à 10 h 30
3	10 h 45 à 12 h	10 h 40 à 11 h 55
4	Diner	12 h 05 à 13 h 20
5	13 h 25 à 14 h 40	13 h 30 à 14 h 45
6	14 h 55 à 16 h 10	14 h 55 à 16 h 10

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

STATIONNEMENT

Les élèves ne sont pas autorisés à stationner leur véhicule aux emplacements réservés au personnel, à l'exception des motocyclettes dans les aires identifiées à cette fin. L'école n'assume aucune responsabilité quant au vol ou aux dommages causés.

Pour les visiteurs, des stationnements sont accessibles à partir de la rue Vincent-Chagnon.

CHANGEMENT DE RENSEIGNEMENTS

Le parent doit signaler tout changement d'adresse, de courriel et de numéro de téléphone au secrétariat de son niveau.

DÉPART D'UN ÉLÈVE EN COURS D'ANNÉE

Lorsqu'un élève cesse de fréquenter l'École Pointe-Lévy, le parent doit aviser le secrétariat de niveau. Avant son départ, l'élève remet tout le matériel appartenant à l'école (manuels, Chromebook, etc.). Aussi, tous les frais engagés devront être acquittés. Le matériel non retourné sera facturé aux parents.

PERSONNEL ADMINISTRATIF

Téléphone : 418 838-8402

	FONCTION	POSTE
• Chantal Côté	Secrétaire de gestion	21401
• Marie-Josée Pelletier	Directrice	
• Yvette Corriveau	Agente de bureau	21408
• Annie Bilodeau	Directrice adj. à l'administration	
• Aurélie Haffner	Secrétaire PALS	21413
• Jacinthe Morin	Directrice adjointe PALS 1-2	
• Karine Morin	Directrice adjointe PALS 3-4-5	
• Linda Boulet	Secrétaire FG3, FG4, PEI	21406
• Normand Landry	Directeur adjoint FG4	
• Linda Vachon	Secrétaire FG5, LM, ROB, PEC, FMSS	21415
• Guillaume Fortin	Directeur adjoint LM, PEI, ILSS, FG3	
• Marilou Desmeules	Directrice adjointe FG5, PEC, FMS et ROB	

PROCÉDURE CONCERNANT L'ABSENCE DES ÉLÈVES À L'ÉCOLE

Dès qu'une absence ou un retard est connu, le parent doit la signifier avec le motif, selon les modalités décrites plus bas. Dans le cas d'un oubli, le parent peut le faire dans les 24 heures suivant l'absence. Autrement, des interventions pourront avoir lieu afin d'assurer l'assiduité de l'élève.

Comment motiver l'absence de mon enfant :

- Privilégiez l'utilisation du portail Clic école.
- Sinon, pour les élèves de la formation générale, LM, PEI, RB, PEC et FMS : 418 838-8402 **poste 21462** ou pointe-levy.absences@cssdn.gouv.qc.ca.
- Pour les élèves aux programmes Arts, Langues, Sports (PALS) : 418 838-8402 **poste 21492** ou plevy.palsabsences@cssdn.gouv.qc.ca. N'oubliez pas d'informer aussi la discipline.

L'élève qui s'absente de l'école est responsable de s'informer auprès de ses enseignants des travaux, des évaluations et de la matière à étudier afin de demeurer à jour. Lorsque l'absence est prévue, cette démarche doit être effectuée avant le départ.

Si un élève s'absente pour un voyage de plaisance pendant les journées de classe, il est à noter que les enseignants ne sont pas tenus de fournir à l'avance les notes de cours et les travaux. Le voyage de plaisance n'est pas un motif valable d'absence pour les évaluations de fin d'année et du Ministère.

SERVICES AUX ÉLÈVES

Information disponible sur le site Internet de l'école : <https://cssdn.gouv.qc.ca/pointe-levy/a-propos/services-aux-eleves/>



FERMETURE DES ÉTABLISSEMENTS

Lors de fermetures des établissements en raison de tempêtes de neige, de verglas ou d'intempéries majeures, nous avisons les parents, les élèves et la population par divers moyens, et ce, **à compter de 5 h 45 le matin.**

Pour vous informer le plus rapidement possible, **nous envoyons un message courriel** à tous les parents et élèves adultes ainsi qu'à tous les médias.

Nous publions l'information sur les sites **cssdn.gouv.qc.ca**, **taformation.ca** ainsi que sur **la page Facebook du CSSDN (CSSNavigateurs).**

TEMPÊTE : PROCÉDURE LORS DE FERMETURES DES ÉTABLISSEMENTS



LE MATIN

- 1 Nous diffusons l'information attendue à compter de **5 h 45**.
- 2 Toutefois, si l'école de votre enfant demeure ouverte et que vous êtes en désaccord avec cette décision, vous pouvez toujours décider de garder votre enfant à la maison.

PENDANT LA JOURNÉE

- 1 Si la tempête s'élève ou s'intensifie durant la journée et qu'il y a lieu de retourner les élèves à la maison avant la fin des cours, la Direction générale synchronise les sorties avec les Services du transport scolaire du CSSDN et elle informe la direction de l'établissement. C'est toujours la sécurité des élèves qui prime dans les décisions à prendre et les gestes à poser en de telles circonstances.
- 2 Les parents absents de la maison doivent avoir prévu le lieu où leurs enfants devront se diriger advenant un retour prématuré de l'école pour raison de tempête. Un enfant bien informé n'aura pas tendance à paniquer.

NOTES

- Si votre enfant fréquente un de nos services de garde en milieu scolaire, veuillez vous conformer aux directives émises par le service de garde concerné.
- Au début de chaque année scolaire, la direction de l'école établit un plan d'action pour les cas où les élèves devraient demeurer à l'école.
- Étant donné l'étendue de notre territoire, les conditions climatiques peuvent varier considérablement d'une municipalité à l'autre; si la situation l'exige, seuls les établissements concernés pourraient devoir être fermés.

IMPRÉVU : NOUS DEVONS FERMER VOTRE ÉTABLISSEMENT

Le mauvais temps n'est pas la seule raison qui peut nous amener à fermer une école. Ces exemples peuvent nous forcer à devoir retourner votre enfant à la maison :

- une panne électrique prolongée;
- un bris d'aqueduc majeur;
- un dégât d'eau.

L'école prend toujours tous les moyens à sa disposition pour assurer la sécurité de ses élèves. Cependant, votre collaboration demeure indispensable pour assurer le retour à la maison de votre enfant.

Nous comptons sur vous pour bien l'aviser du lieu où il devra se rendre advenant un tel événement.

Soyez assurés que l'information est diffusée sur **les sites web du CSSDN** (cssdn.gouv.qc.ca, taformation.ca).

Centre
de services scolaire
des Navigateurs

Québec 

CORSAIRES

LE PARASCOLAIRE DES CORSAIRES

ÉQUIPES PARASCOLAIRES RSEQ



BADMINTON

Niveau
selon classement

2 x par semaine

16:30-18:00

18:00-19:30

Gym Pointe-Lévy



175 \$

BASKETBALL

Niveau 1
Niveau 2

2 x par semaine

1 x par semaine

16:30-18:00

18:00-19:30

Gym Pointe-Lévy



200\$

CHEERLEADING

Open
Niveau 2.0

2 x par semaine

16:15-18:15

18:15-20:15

Gym Champagnat



350\$

FOOTBALL

Cadet D4
Juvénile D3

4 x par semaine

16:30-18:30

Cégep de Lévis



350\$

FUTSAL

division 3 ou 4
selon le classement

1 x par semaine

16:30-18:00

18:00-19:30

Gym Pointe-Lévy



200\$

RUGBY

Division 4

2 x par semaine

16:30-18:15

École Pointe-Lévy

Cégep de Lévis



150\$

VOLLEYBALL

Niveau 1
Niveau 2

2 x par semaine

1 x par semaine

16:30-18:00

18:00-19:30

Gym Pointe-Lévy



200\$

FLAG-FOOT

Division 4

2 x par semaine

16:30-18:15

École Pointe-Lévy

Cégep de Lévis



150\$

Inscris toi avant le 4 septembre en remplissant le formulaire en ligne.

Plus d'informations lors de la rentrée du 21 et 24 août.



INSCRIPTION

EN LIGNE: FORMULAIRE D'INSCRIPTION

*Paiement par facturation dans le compte mosaïk de l'école
une fois les équipes formées et la saison débuté (fin octobre)



[Lien vers le formulaire d'inscription](#)

CORSAIRES

EQUIPES PARASCOLAIRES RSEQ

INSCRIPTION

- Un minimum d'inscriptions est requis pour qu'une équipe prenne forme. Les équipes sont formées par catégorie d'âge et ensuite calibre de jeu.
- Vous êtes considéré inscrit une fois que votre formulaire d'inscription est dûment rempli en ligne. (Google form)
- Le transport aux compétitions doit être assuré par les parents à l'exception du football.

PAIEMENT

- La facturation pour le sport sera émise après le début des entraînements. Celle-ci doit être acquittée dans les plus brefs délais, soit avant le 15 novembre. Pour le Football et le Rugby, la date limite est le 30 avril. En cas d'impossibilité, vous pouvez prendre une entente de paiement avec la direction. Pour le football catégorie benjamin la date limite des paiements est le 1er octobre. Aucun remboursement possible après le 1 octobre.

ANNULATION

- Avant le début des entraînements, les frais sont remboursés à 100%.
- Une fois les entraînements débutés :
- 20% du montant sera retenu pour les frais administratifs (engagement des entraîneurs, etc.);
- Déduction au prorata du temps d'entraînement de la saison par la suite;
- Aucun remboursement possible après le 15 novembre (cette clause ne s'applique pas pour les sports suivants : football et rugby). La date limite pour le rugby est le 30 avril et pour le football le 1er juin.
- En cas d'abandon, un courriel doit être envoyé au responsable des sports, monsieur Jérôme Dumont jerome.dumont@cssdn.gouv.qc.ca. SVP, indiquer les motifs de l'abandon. La date de réception de ce courriel fera foi de la date d'abandon et servira au calcul du remboursement le cas échéant.



INSCRIPTION

EN LIGNE: FORMULAIRE D'INSCRIPTION

